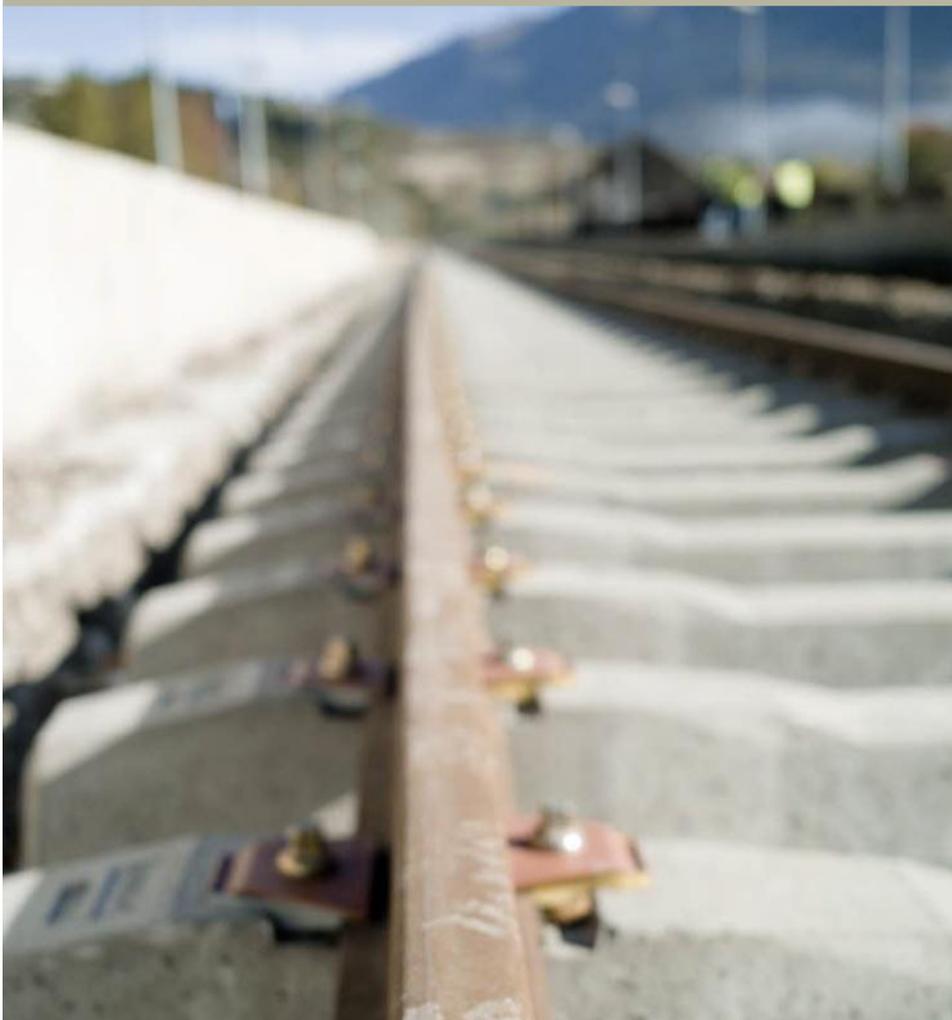


Proposition d'ordre du jour



1. Où en sommes-nous ?

2. La ligne Nouvelle dans les Bouches du Rhône

3. La zone de passage préférentielle (ZPP)

4. Les prochaines étapes

Chapitre 1

Où en sommes-nous ?

Où en sommes-nous ?

De la LGV
à la Ligne
Nouvelle

- Les acquis de la concertation 2011 / 2012
- La commission Mobilité 21
- La décision du gouvernement
- Le Comité de Pilotage du 23 septembre 2013

Les acquis de la concertation publique de 2011

- Mettre en avant **les transports du quotidien**
- **Doubler les capacités du réseau ferroviaire** (alors même que le doublement sur place de la ligne existante n'est pas possible partout et coûterait aussi cher qu'une ligne nouvelle, avec de fortes nuisances)
- **Privilégier des gares intermodales et interconnectées** avec le réseau existant (gare souterraine sous la gare de Marseille Saint-Charles, gare de Toulon, gare nouvelle à l'Est du Var, gare nouvelle à l'Ouest des Alpes-Maritimes, gare TaGV au pôle d'échanges de Nice-Aéroport notamment)
- **Adapter la grande vitesse aux contraintes du territoire**

Les constats partagés avec les élus en 2012

Les mobilités des 3 agglomérations littorales sont mauvaises et se dégradent ↔ croissance démographique

- Saturation des axes autoroutiers et routiers métropolitains
- Ligne ferroviaire saturée, datant de 1860, avec une population multipliée par 3

Des conséquences alarmantes

- Qualité de l'air - Insécurité routière
- Temps perdu dans la congestion
- Fracture sociale en matière de mobilités

Des nouveaux besoins de mobilité insuffisamment satisfaits par

- Derniers projets autoroutiers (hors 06)
- Rattrapage des infrastructures de transport urbain

L'amélioration des conditions de mobilité est un enjeu stratégique pour le développement de la région PACA

Les constats partagés avec les élus en 2012

- La très grande vitesse n'est pas la priorité partout, il faut :
 - **Améliorer les trains du quotidien**
 - **Diminuer le temps de parcours Marseille Nice notamment**
- **Améliorer le réseau et le système ferroviaire**
- **Développer l'inter-modalité** au niveau des pôles d'échanges
- **Créer une nouvelle infrastructure** et limiter au maximum les nuisances
- **Crédibiliser le financement** du projet
- **Associer et mieux informer** les élus du territoire

La Commission Mobilité 21

Le projet phasé présenté à la CM21



La Commission Mobilité 21

La Commission «Mobilité 21» présidée par Philippe Duron, a remis son rapport au gouvernement le **27 juin 2013**

- La Commission a salué l'évolution du projet de LGV vers une **ligne nouvelle réalisable par étapes**
- Elle a classé les projets selon 3 priorités :
 - Projets de 1^{ère} priorité : travaux à engager à avant 2030
 - Projets de 2^{nde} priorité : travaux entre 2030 et 2050
 - Projets non prioritaires : après 2050

La Commission Mobilité 21

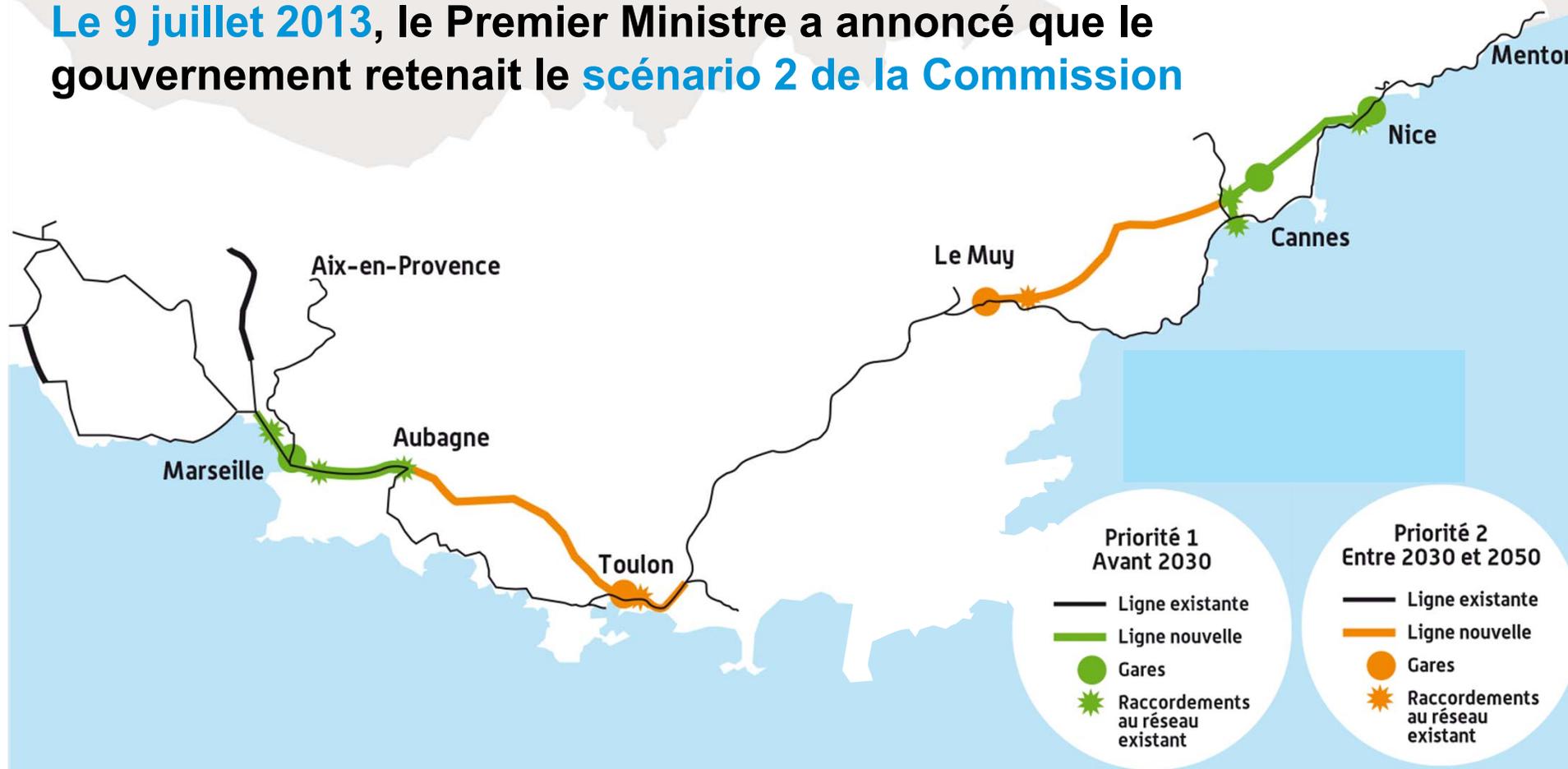
Concernant le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, la Commission a proposé 2 scénarios :

- **Scénario 1 – Enveloppe nationale de 8 à 10 Mds €**
 - **Priorité 1** : Traitement du nœud ferroviaire marseillais (2,5 Mds €)
 - **Priorité 2** : Traitement du nœud ferroviaire azuréen et réalisation de la Ligne Nouvelle entre Aubagne et Toulon et entre Le Muy et Nice pour 9,5 à 12 Mds €

- **Scénario 2 – Enveloppe nationale de 28 à 30 Mds €**
 - **Priorité 1** : Traitement des nœuds ferroviaires marseillais (2,5 Mds €) et azuréen (4,2 Mds €)
 - **Priorité 2** : Réalisation de la Ligne Nouvelle entre Aubagne et Toulon et entre Le Muy et Nice pour pour 5,3 à 7,8 Mds €

La décision du gouvernement

Le 9 juillet 2013, le Premier Ministre a annoncé que le gouvernement retenait le **scénario 2 de la Commission**



Le Comité de Pilotage du 23 septembre

- Prend acte des décisions du gouvernement
- Demande à RFF de mener conjointement les études sur priorités 1 & 2
- Prend acte de la Zone de Passage Préférentielle de Marseille à l'Italie
- Décide d'engager une concertation en 2 temps
 - **Avant fin 2013 – nœuds Marseille et Nice (priorité 1)**
 - Information et consultation des élus par les préfets
 - Information et consultation du public par RFF
 - **Mi-2014 - sections Aubagne –Toulon et Le Muy–Siagne (priorité 2)**
 - Information et consultation des élus par les préfets
 - Information et consultation du public par RFF

— La décision ministérielle du 21 octobre 2013

- **Demande le traitement du nœud ferroviaire marseillais**
 - Traversée de Marseille en tunnel
 - Gare souterraine à 4 voies
 - 4 ème voie dans la vallée de l'Huveaune jusqu'à Aubagne
- **Demande à RFF de mener les études pour un objectif de DUP en 2017**
- **Demande de disposer d'une Zone de Passage Préférentielle pour la priorité 1 pour la fin 2013**
- **Après la concertation de 2014, demande la poursuite des études sur la priorité 2 pour définir les mesures conservatoires**

Chapitre 2

La Ligne Nouvelle dans les Bouches du Rhône

La Ligne Nouvelle dans les Bouches-du-Rhône



— Amélioration des mobilités en région PACA

— La gare Marseille Saint-Charles

— Amélioration des trains du quotidien

— Des aménagements progressifs dès 2015

Amélioration des mobilités en PACA

(phasage cible)

Voyageurs en PACA

- 100 millions de voyageurs en 2040 contre 40 millions aujourd'hui

Report de trafic

- 9 millions de personnes reportées route => train
- 1 million de personnes reportées aéroport => train

Plus de fiabilité pour les trains : horaires, maintenance

Amélioration des temps de parcours

- gain de 19 min sur Marseille – Toulon : 43 min => 24 min
- gain de 1h10 sur Nice – Marseille : 2h40 => 1h30

Augmentation de l'offre de trains

- + 13 trains/h en gare St-Charles : 23 trains/h => 36 trains/h
- + 13 trains/h en gare de Nice : 14 trains/h => 27 trains/h
- + 11 trains/h en gare de Toulon : 13 trains/h => 24 trains/h

La gare Marseille Saint-Charles

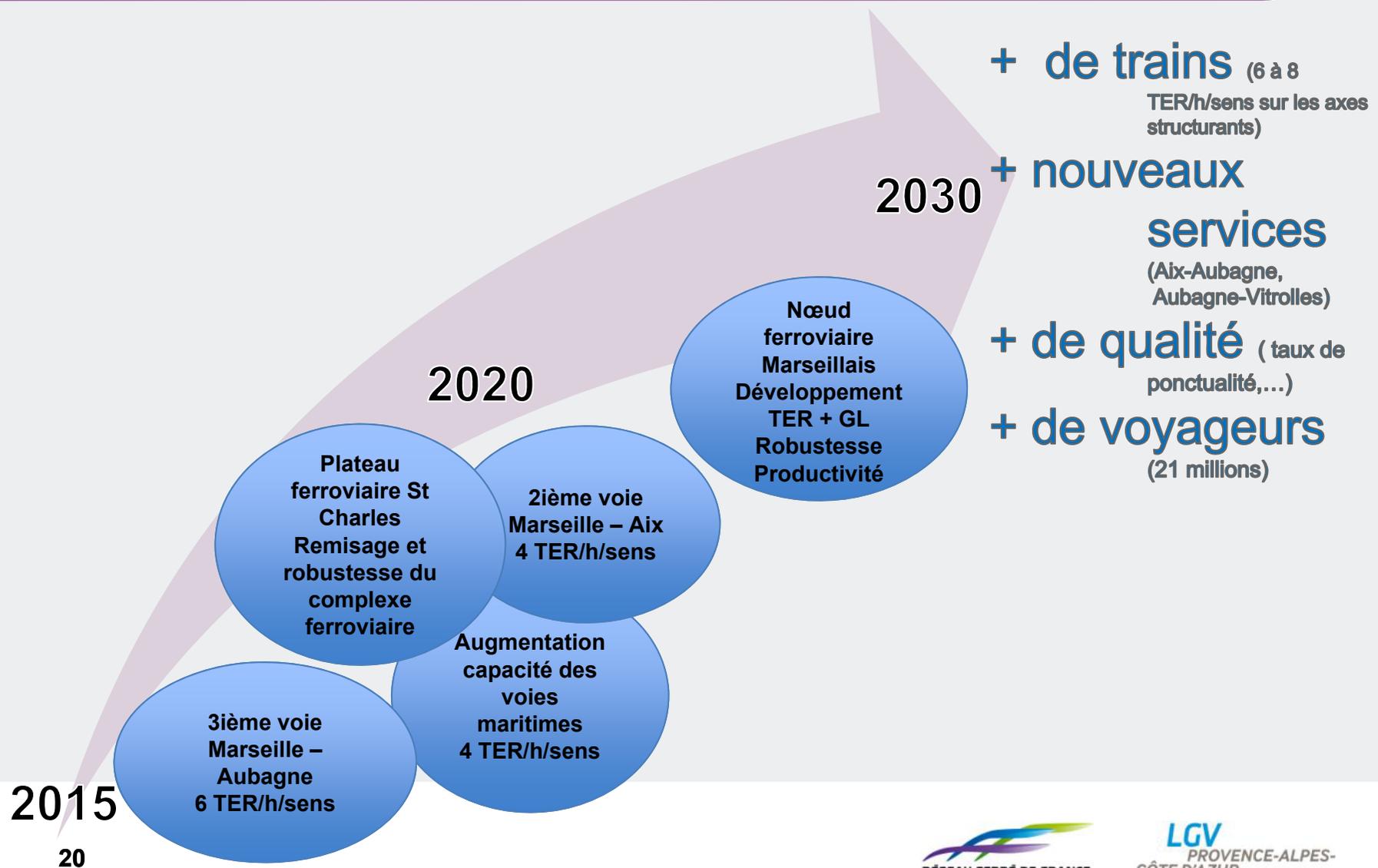
- Nombre de voyageurs en gare : 10 millions => 21 millions en 2030



Amélioration des trains du quotidien

- **Temps de parcours**
 - **VAMP – Aubagne : 59 min => 30 min**
 - **- 15 min pour les trajets au-delà de Marseille**
- **+ 50% de TER à St-Charles : 14 TER/h => 21 TER/h**
- **+ de TER sur les axes structurants**
 - **Marseille – Aix = 6 TER/h/sens**
 - **Marseille – VAMP = 6 TER/h/sens**
 - **Marseille – Aubagne = 8 TER/h/sens**
- **+ de nouveaux services**
 - **Aubagne – VAMP sans rupture de charge**
 - **Aubagne – Aix-en-Provence sans rupture de charge**

Des aménagements progressifs dès 2015



La zone de passage préférentielle

Cadre de travail pour la poursuite du projet



Définitions

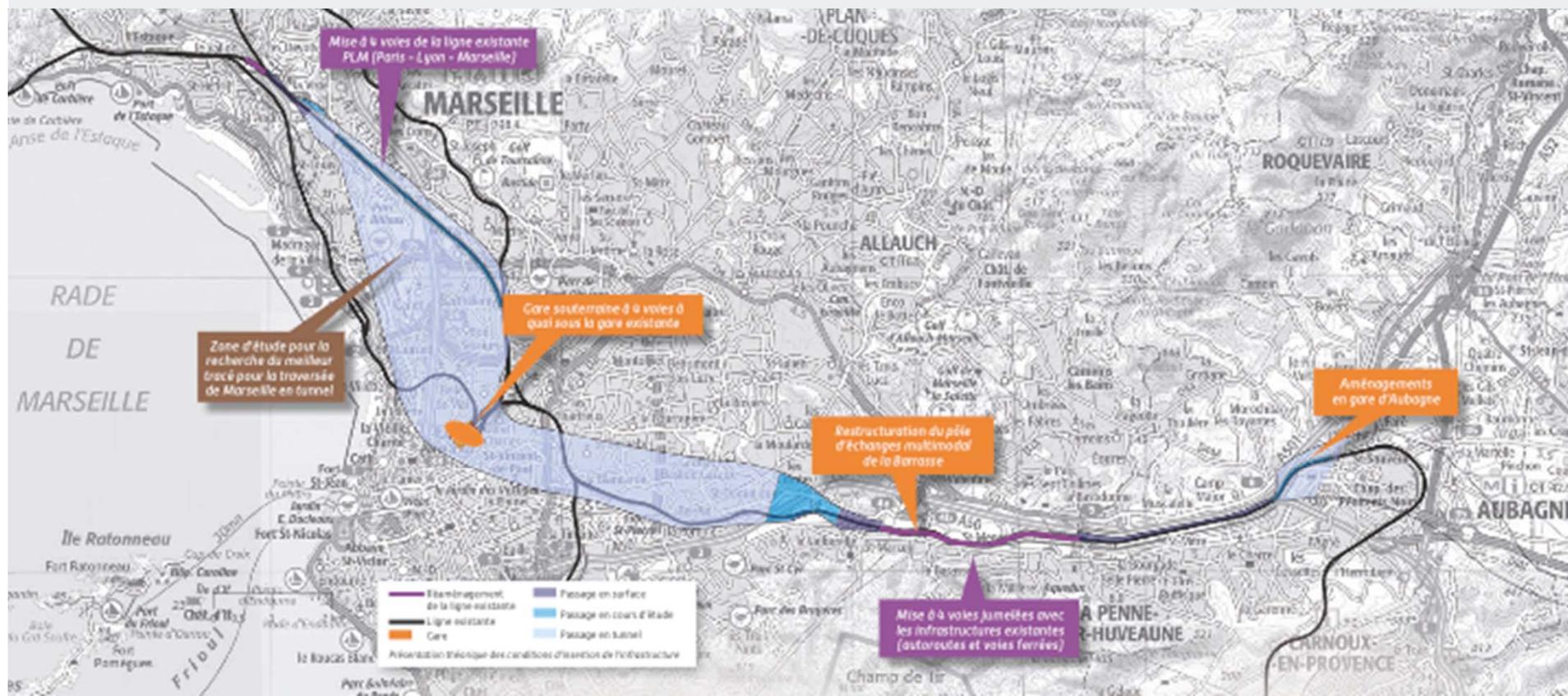
Présentation

Définitions

- **Qu'est-ce que la Zone de Passage Préférentielle ?**
 - **Zone retenue pour la recherche du meilleur tracé (objet des études phase 2)**
- **Comment a-t-elle été déterminée ?**
 - **Etudes de « phase 1 »**
 - **Concertation avec le public en 2011**
 - **Concertation avec les élus en 2012**
 - **Etudes d'approfondissement et de phasage du projet**
- **Quelle portée juridique ?**
 - **Pas de portée juridique propre**
 - **Sert de base aux protections foncières**

ZPP de la priorité 1

Désaturation du nœud ferroviaire marseillais



Les prochaines étapes

Les prochaines étapes



Le calendrier

L'information et la consultation
du public

Le calendrier

Avant fin 2013	Concertation priorité 1 : nœuds marseillais et azuréen <ul style="list-style-type: none">• 8 novembre : rencontre Préfet/Élus 13• 20 novembre : COTER 13• Mi-novembre – mi-décembre : information et consultation du public
Début 2014	Décision ministérielle : passage en études phases 2 pour les nœuds marseillais et azuréen
Mi 2014	Concertation priorité 2 : Aubagne – Toulon & Le Muy – Siagne
Automne 2014	Démarrage des études de phase 2 pour Aubagne – Toulon & Le Muy – Siagne
2017	DUP nœuds marseillais et niçois

Information et consultation du public

- **Dispositif annoncé au préalable dans la presse**
- **Mise à disposition de documentations et de moyens d'expression (registre, lettre T) dans les mairies de la ZPP, CCI...**
- **Distribution dans les pôles d'échange de documents synthétiques de présentation du projet et de la ZPP ainsi que des moyens d'expression (type lettre T)**
- **Mise en ligne sur le site internet des documents de présentation du projet, de la ZPP et d'une rubrique « exprimez-vous »**